

Interrégionale wallonne de la CGSP



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Solidarité de l'IRW-CGSP avec les travailleurs de Caterpillar

C'est avec effroi et colère que l'Interrégionale wallonne de la CGSP a appris la fermeture de Caterpillar à Gosselies.

Effroi et colère car cela fait des années que cette entreprise ne paie que 3% d'impôts et profite largement des cadeaux fiscaux et subventions publiques. Pire encore, elle utilisait ses filiales à l'étranger pour dégrader ses comptes en Belgique.

Résultats : des travailleurs sous pression et des finances publiques lésées afin de pouvoir dégager plus de 2 milliards de bénéfices en 2015 majoritairement reversés aux actionnaires.

Une nouvelle fois, les travailleurs paient un lourd tribut à la guerre de la compétitivité.

L'Interrégionale wallonne de la CGSP apporte et apportera toute sa Solidarité à ses Camarades en lutte. D'ores et déjà, elle se place à leur côté dans leur combat contre cette fermeture inacceptable et révoltante.

Elle prendra rapidement contact avec ses Camarades de la MWB pour savoir comment concrétiser au mieux cette Solidarité !

Cette nouvelle attaque contre les travailleurs renforce notre volonté d'une réaction coordonnée et vigoureuse contre toutes les mesures visant à remettre en cause notre modèle social.

Camarades, vous pouvez compter sur nous !

Patrick Lebrun
Secrétaire général IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint IRW-CGSP

DANS NOS RÉGIONALES

Centre

Renouvellement des Commissions

Après le Congrès statutaire du 23 avril dernier, les Instances politiques de la CGSP Centre ont été renouvelées pour une période de quatre années.

La nouvelle équipe de la CGSP Centre fait donc appel à la mise en place

- d'une nouvelle Commission Femmes Centre,
- d'une nouvelle Commission Jeunes Centre (- de 35 ans).

Les Camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur candidature par écrit au Camarade Fabien Procureur, Secrétaire régional intersectoriel, à l'adresse de la régionale (rue du temple, 7, à 7100 La Louvière), pour le 25 novembre 2016.

Charleroi

Conférence « L'Administration provisoire des biens »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) a le plaisir de vous inviter à la conférence organisée le 15 novembre 2016 à 10h, sur le thème « L'Administration provisoire des biens » avec la participation de Mr Marchal Christian de l'ASBL « L'autre Lieu ».

Accueil : 9h30

Adresse du jour : 42, rue de Montigny, 6000 Charleroi.

La conférence sera suivie d'un repas : Plat - Dessert - Café et boissons tout compris pour la somme de 15 € à verser sur le n° de compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC : GKCCBEBB) avec la mention « Repas » pour confirmer la réservation et ce, pour le 31 octobre 2016 au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération. S'inscrire auprès de Jessica à l'accueil au 071/797 111.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck - 0495/34 09 28.

Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots organise un dîner musical le 6 décembre 2016, rue de Montigny, 42 - 6000 Charleroi - Salle 1.

PAF : 5 €/Cheminot et par conjoint à payer à l'inscription sur le n° de compte : BE92 0682 1784 2223 - CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica au 0497/797 111).
Personnes « non-cheminots » : 15 €.

Menu : Apéritif - Porchetta et ses accompagnements - Dessert et café - Boissons comprises.

Date limite des inscriptions : le 25 novembre 2016.

Inscriptions limitées à 80 personnes.

Nous sommes tous **CATERPILLAR** !

Le 2 septembre, la nouvelle tombait comme un couperet pour les travailleurs de Caterpillar, depuis leur siège aux États-Unis, les dirigeants de la multinationale décidaient de fermer le site de Gosselies entraînant la perte de 2 200 emplois directs et en menaçant plus de 5 000 parmi les sous-traitants dont certains n'ont que Caterpillar comme client.

Les raisons évoquées par le directeur financier du groupe, Mark Thompson, sont purement et simplement « *la possibilité de produire ailleurs à un moindre coût et à un moindre investissement* ».

Face à cette catastrophe sociale, les responsables politiques ont tenté de réagir en affirmant que tout serait mis en œuvre pour sauver le site, l'emploi ou pour compliquer la tâche de Caterpillar dans son choix de fermeture de l'usine.

Si la réaction était nécessaire, les travailleurs n'en attendaient pas moins ! Il faut toutefois constater que la décision de Caterpillar sonne comme un aveu d'échec des politiques menées par l'ensemble des partis siégeant ou ayant siégé au gouvernement fédéral depuis plus de 20 ans. En effet, depuis maintenant plus de deux décennies, les gouvernements successifs font le jeu du patronat et des grandes sociétés multinationales en croyant bêtement qu'en faisant pression sur les salaires, en flexibilisant toujours plus le temps de travail, en détricotant les libertés syndicales ou en réduisant les cotisations sociales ou l'impôt des sociétés, on allait satisfaire ces *Messieurs*.

L'exemple de Caterpillar, comme celui de Ford Genk, de Renault Vilvorde et de bien d'autres, montre qu'il n'en est rien, que pour ces grandes sociétés les salaires ne seront jamais assez bas, les travailleurs jamais assez flexibles... Elles trouveront toujours, ailleurs, un endroit où elles pourront gagner plus qu'importe si cela se solde par des milliers de pertes d'emplois, par des finances publiques mises à mal et une sécurité sociale sous-financée.

Plutôt que de réagir, il aurait fallu agir, prendre des lois non pas pour adoucir les conséquences de pareille décision, mais pour empêcher qu'elles ne se prennent. Non pas pour caresser dans le sens du poil les dirigeants des grandes entreprises mais pour montrer que l'intérêt collectif doit primer sur les intérêts particuliers. Et, enfin, pour rappeler que, dans ce pays, ce ne sont pas les patrons qui créent de la richesse mais bien, au contraire notre sueur (toujours), nos larmes (parfois) et notre sang (trop souvent).

Or, que constate-t-on ? Que le Gouvernement fédéral poursuit et amplifie cette politique de soumission aux intérêts privés : réforme de l'impôt des sociétés, détricotage du droit du travail, augmentation du temps de travail, accroissement de la flexibilité, remise en cause du droit de grève...

L'Interrégionale wallonne de la CGSP a, dès l'annonce de la fermeture, apporté toute sa Solidarité à ses Camarades de Gosselies. D'ores et déjà, elle se place à leur côté dans leur combat contre cette fermeture inacceptable et révoltante.

Cette nouvelle attaque contre les travailleurs rend plus que pressante une réaction coordonnée et forte contre l'ensemble des mesures visant à remettre en cause notre modèle social.

Il nous faut, au plus vite reprendre la main, remettre en avant nos alternatives parmi lesquelles la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire doit figurer en bonne position. Mais, par-dessus tout, il faut oser la mobilisation de l'ensemble de la FGTB contre les mesures gouvernementales car ne pas lutter c'est être assuré d'être battus et cela n'est pas, pour nous, envisageable !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Marché du travail et projet de loi Peeters

L'actualité syndicale est marquée par les discussions autour du projet de loi de Kris Peeters sur la remise en cause frontale du droit du travail. Certains pourraient dire que ces mesures ne concernent que les camarades du privé. Ce n'est pas vrai, nombreux sont les camarades de la CGSP qui seront impactés par ces dispositions (citons notamment celles et ceux de Gazelco, de TBM, de Télécom Aviation...)

De plus, les mesures mises au banc d'essais par ce gouvernement seront, quoi qu'il arrive, peu ou prou, élargies à l'ensemble du secteur public. Du Nord ou du Sud, hommes ou femmes, du public ou du privé, avec ou sans emploi ; plus que jamais la solidarité entre tous les travailleurs est nécessaire pour en finir avec ces politiques.

Introduction

La casse du droit du travail

Simplification des procédures de licenciement, baisse des indemnités, décentralisation de la concertation, modération ou gel salarial, diminution du coût du travail, renforcement des contrôles de la recherche de l'emploi sont autant de remèdes prônés par nos décideurs politiques tant au niveau européen que national. En effet, lorsque nous faisons un bref tour d'horizon européen, la Belgique rejoint notamment :

- l'Allemagne dont les lois Hartz, mises en place il y a 10 ans ont réduit considérablement les protections sociales et favorisé la dérégulation du marché du travail ;
- l'Espagne qui en 2012, a adopté le « *decratazo* » (décret pourri) garantissant la liberté de licenciement à moindre coût par une réduction et une limitation dans le temps de l'indemnisation du salarié.
- l'Italie avec son « Jobs Act » qui substitue le contrat à durée indéterminée par un contrat qui permet de virer les salariés « sans juste cause », avec le seul risque de devoir déboursier deux mois de salaire par année d'ancienneté. Précédemment l'article 18, obtenu de haute lutte dans le passé, permettait au salarié licencié sans juste cause d'être réintégré. Balayé d'un revers de main !

Et la liste n'est pas exhaustive : Royaume-Uni, France, Portugal, Grèce, Pays-Bas (...) ont subi, ou subissent, également ces attaques soit au travers d'un assouplissement du droit du travail soit d'un glissement vers la négociation d'entreprises. Voire parfois, les deux simultanément !

Cette thérapie de choc appliquée unilatéralement et collégialement en Europe sous prétexte de crise économique a pour conséquence, entre autres choses, d'accroître la précarité de la population, de diminuer les droits des travailleurs, d'augmenter les marges bénéficiaires des entreprises au profit de l'actionnariat, mais aussi de mettre en concurrence les différents États européens dans le cadre d'une course à la modération salariale avec un risque non-négligeable de faible inflation (voire de déflation) et donc de demande et croissance atones.

L'orientation qui repose sur l'austérité budgétaire, salariale et les réformes structurelles ne fonctionnent pas et l'Europe s'enlise dans la récession.

Et pourtant, malgré ce constat, la Belgique, via son ministre Peeters, a transmis au Groupe des 10 son projet de loi sur le travail faisable et maniable.

Ci-dessous, quelques éléments importants de ce projet de loi.

Durée du temps de travail et heures supplémentaires

À retenir

La durée du travail journalière de 8¹ -> 9 heures.

La durée du travail hebdomadaire maximale : 45h.

Relèvement de la limite interne.

Augmentation des heures supplémentaires...

Actuellement, le temps de travail normal est de **38h/semaine en moyenne** mais on peut travailler 40h/semaine et 9h/jour pour autant que la moyenne de **38h par trimestre** ou par an soit respectée.

Kris Peeters entend allonger la période de référence pour le calcul du temps de travail moyen à 1 an au lieu des 3 mois actuels. Dans le même temps, il propose d'augmenter ce que l'on appelle la limite interne² jusqu'à 143h minimum³.

1. Victoire de la journée de travail de 8h : 14 juin 1921

2. Cette limite dite « limite interne » implique que lorsque le quota d'heures supplémentaires est atteint, le travailleur doit récupérer ses heures sup' en jours de repos. Cette limite interne constitue donc une garantie pour le travailleur de se voir accorder des repos réguliers pour éviter des surcharges de travail.

3. Ces limites sont de 78h par trimestre, 91h si la période de référence est d'un an, 130h via une CCT d'entreprise ou une modification du règlement de travail (selon une procédure spéciale), ou encore de 130 à 143 heures via une CCT sectorielle. Avec des régimes particuliers dans la construction : 180 heures, et dans l'horeca : 300 à 360 heures.

Les conséquences de ces deux modifications importantes sont :

- le nombre maximum d'heures sup' possibles sera de 143h et les récupérations ne seront obligatoires que lorsque le quota sera dépassé, c'est-à-dire après des mois, voire si ça se présente, à la fin de l'année ;
- et il ne sera pas possible de fixer des limites inférieures par convention sectorielle.



Le ministre propose également de créer un régime complémentaire qui permet à l'employeur d'imposer 100 heures supplémentaires **sans justification, en plus du quota minimum d'heures supplémentaires**. Le travailleur - pour autant qu'il ait vraiment le choix - pourra ne pas récupérer ces 100 heures supplémentaires. Il pourra sur base d'un accord individuel avec l'employeur, soit se les faire payer, soit les verser sur son « compte épargne carrière ».

Ce système, reposant sur un accord individuel, risque de ne pas laisser le choix au travailleur et ni le conseil d'entreprise, ni la délégation syndicale n'auront leur mot à dire.

Kris Peeters, ancien patron de l'UNIZO, sait, mieux que quiconque, que le rapport de force entre un travailleur et son patron est extrêmement déséquilibré et que, sans la puissance de son organisation syndicale, un travailleur est souvent impuissant face à son patron. C'est pourtant cela qu'il veut imposer : isoler le travailleur pour lui imposer un maximum de flexibilité !

Ces 100 heures, en fonction d'accords sectoriels, pourront grimper jusqu'à 360 heures. On est loin du « travail faisable » que prétend promouvoir le ministre.

Mais ce n'est pas tout !

Heures supplémentaires

En effet, tout **dépassement**, tant de la limite journalière de 9h, que de la limite hebdomadaire de 40h, donne, **actuellement**, droit au paiement d'un **sursalaire**. **Mais** le ministre

entend aussi changer cela. Il propose de permettre aux secteurs de déroger aux 9h/40h en portant la journée maximale de travail par jour à 11h et la durée hebdomadaire à 50h. **Le sursalaire ne tomberait alors qu'à partir de la 12^e heure de travail journalier... C'est tout simplement inadmissible !**

Pour faire plaisir aux entreprises, l'imagination de Kris Peeters est sans limites. Ainsi propose-t-il également de créer un contrat de travail intérimaire... à durée indéterminée ou, pour être plus exact, un « contrat de précarité à durée indéterminée ». Avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur le travailleur intérimaire qui ne pourra plus refuser une mission au risque d'être sanctionné au niveau du chômage.

Travail à temps partiel

Enfin, en ce qui concerne **le travail à temps partiel**, l'idée est de permettre à l'employeur de modifier les horaires du travailleur au jour le jour en le prévenant la veille.

Le système de sursalaire pour les heures complémentaires (c'est-à-dire supplémentaires par rapport à l'horaire partiel) sera lui aussi modifié : au lieu d'être dû après 39 heures complémentaires (pour une période de référence d'un an), le sursalaire ne sera dû qu'après la 3^e heure/semaine. Le crédit d'heures sans sursalaire est ainsi porté de 39 à 156 heures/an. Conséquence : **le travailleur devra prester quatre fois plus d'heures complémentaires sans sursalaire**.

De même, les modifications apportées à l'horaire à la demande du travailleur (par exemple un changement d'horaire avec un collègue) **ne seront pas** considérées comme des heures complémentaires sur lesquelles un sursalaire est dû.

Conclusions

Travailler plus, plus longtemps et pour moins constitue-t-il une solution pour rendre le travail plus maniable, faisable et soutenable à l'égard des travailleurs ?

Poser la question, c'est évidemment y répondre ! Que nenni ! La seule maniabilité réside dans le chef des entreprises dans l'optique d'engendrer des marges financières supplémentaires sur le dos des travailleurs en les considérant comme des kleenex.

En d'autres mots, ces « réformes » ne visent pas à rendre le travail plus supportable pour le travailleur mais au

contraire à l'obliger à travailler plus pendant certaines périodes au gré des exigences de l'employeur et à réduire le coût salarial induit par le sursalaire pour les heures supplémentaires. Loin du travail faisable tout au long de la vie professionnelle, on est plutôt dans une logique de citrons pressés et puis jetés.

Le gouvernement veut instaurer la semaine de 45 heures de travail, et la journée de 9h - et même des journées de 11 heures et des semaines de 50 ! Il veut libéraliser les règles pour les heures supplémentaires et le travail le soir, la nuit

et le week-end. Il impose que le temps de travail soit calculé sur une base annuelle ...

En pratique, l'employeur nous imposera quand nous devons travailler plus et quand nous resterons à la maison. Les heures supplémentaires (qui sont déjà possibles aujourd'hui, mais dans un cadre négocié) ne donneront souvent plus droit à des sursalaires ! Les horaires variables pourraient n'être connus que 24 heures à l'avance. Comment pourrions-nous dans cette flexibilité sans limites organiser notre temps et notre vie ?

Ce projet de loi est indéniablement un retour en arrière en termes d'organisation et de droits au travail. Mais pas seulement ! Par de telles mesures, le gouvernement touche directement :

- au bien-être des travailleurs et leurs familles ;
- à la santé des travailleurs (ex : burn-out⁴, risques d'accident...);
- au salaire des travailleurs : les semaines de 45h, ça sera 7h de plus à ne pas être payé en heures supplémentaires.

On le voit, c'est partout que ce gouvernement porte le fer. Toutes nos protections collectives, conquises par la lutte sociale, sont remises en cause : droit du travail, protection sociale financée par notre salaire, services publics financés par une fiscalité fortement progressive, libertés syndicales...

Il s'agit d'un travail de destruction savamment orchestré dont l'objectif est simplement de satisfaire les intérêts des plus nantis et principalement de la finance.

Nous ne devons pas lutter contre ces attaques en ordre dispersé, certains se mobilisant contre le projet de loi Peeters, d'autres pour la sécurité sociale et d'autres encore pour les pensions. Bien au contraire, il nous faut prendre conscience qu'elles font partie d'un projet global d'appauvrissement et de musellement du monde du travail. Et c'est contre ce projet qu'il nous faut lutter, car c'est le dénominateur commun de l'ensemble de nos combats.

Voilà pourquoi il est plus que nécessaire d'avoir un plan d'actions cohérent fondé sur quelques revendications claires. À côté d'une fiscalité fortement progressive et d'une sécurité sociale correctement financée par nos salaires, il est plus que temps d'ajouter **la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire ni augmentation de la flexibilité et avec embauche compensatoire !**

4. Les statistiques de l'INAMI montrent que les cas de dépressions et de burn-out ont plus doublé, presque triplé, entre 2007 et 2014 : on est passé de 29 112 à 83 155 cas par an. Il ne s'agit que des Belges sortis du marché du travail pour une période supérieure à un an et indemnisés par la Sécurité sociale.

AVEC CE PROJET DE LOI...



Comment imposer quelque chose sans concertation et sans contrepartie ?

Avant : La semaine de 45h ou la journée de 9h devait être négociée dans une entreprise pour que cela soit permis.

Après : La semaine de 45h ou la journée de 9h est automatiquement possible pour tout le monde.

Comment créer du chômage en n'embauchant personne ?

Avant : Si vous travaillez 45h/semaine, vous deviez avoir des sursalaires (pour le dépassement de votre horaire hebdomadaire) et des récupérations.

Après : Si vous travaillez 45h/semaine, vous n'avez plus de sursalaire. Vous devrez choisir entre avoir des jours de congé plus tard ou être payé pour les heures prestées sans surplus.

Comment la charité remplace la solidarité ?

Avant : Vous avez des crédits-temps pour souffler dans votre vie.

Après : Vous devez quémander des congés à vos collègues de travail (ou la charité plutôt que la solidarité).

Comment l'organisation de votre vie privée n'a aucune importance par rapport à la vie de l'entreprise ?

Avant : Si vous étiez à temps partiel et qu'on devait changer votre horaire, on devait vous prévenir une semaine à l'avance.

Après : Si vous travaillez à temps partiel, on vous prévient de votre horaire la veille (ou comment l'organisation de votre vie privée n'a aucune importance par rapport à la vie de l'entreprise).

Comment la future loi se moque un peu de vous ?

Avant : Le travailleur avait une loi qui encadrait son temps de travail pour éviter tant bien que mal le stress et le burn-out.

Après : Le gouvernement propose une loi qui facilite le burn-out mais accompagne cela de formation contre le burn-out et le stress.





« Celui qui combat peut perdre, celui qui ne combat pas a déjà perdu » (Berthold Brecht)

Les 8 et 9 juin derniers s'est tenu le 4^e congrès statutaire de la CGSP-Bruxelles qui m'a élu au poste de Secrétaire général.

Je profite de ce premier éditorial pour remercier mon prédécesseur, le Camarade Jean-Pierre Knaepenbergh, pour tout le travail qu'il a accompli au bénéfice de notre interrégionale.

J'aimerais, sans forfanterie aucune, me présenter succinctement et vous livrer déjà quelques réflexions d'ordre général. Je suis issu du secteur des Administrations locales et régionales de la région de Bruxelles (ALR-LRB-BRU) et plus particulièrement de la section de la Commission communautaire française (Cocof) que j'ai d'ailleurs présidée.

En 2006, j'ai été désigné au poste de Secrétaire fédéral de région pour les ALR-LRB-BRU.

Durant ces années de mandature, je n'ai eu de cesse de me battre pour la statutarisation, l'amélioration des conditions de travail (bien-être) et le développement des moyens de défense juridique pour l'ensemble des affilié(e)s du secteur y compris nos Camarades demandeurs d'emploi.

Ceux qui me connaissent peuvent témoigner que je ne fais jamais les choses avec dilettantisme, que je m'implique à 100 % dans les mandats qui me sont confiés.

Il est un personnage historique qui reste à mes yeux un exemple « révolutionnaire » qui a toujours guidé mes actions : Spartacus. Berger, réduit en esclavage, devenu gladiateur. Chef énergique mais juste, il fut à l'origine de la grande rébellion d'esclaves qui fit trembler le monde romain fondé sur l'asservissement des plus faibles. Notre monde contemporain est-il si différent ?

Certains me comparent à un Don Quichotte en puissance, et loin de m'en offusquer j'en suis flatté. Si ce dernier combattait les moulins à vent (des chimères), il reste l'archétype du rêveur idéaliste et généreux, protégeant les opprimés et luttant contre le mal.

N'est-ce pas le propre d'un syndicaliste de mettre en avant des utopies, de défendre des idées irréalistes voire « suicidaires » mais qui, dans une lutte bien menée, peuvent payer et devenir

légitimes quand les travailleurs parviennent à construire un rapport de force favorable !

Je suis viscéralement attaché à la défense des services publics, refuse les politiques de désengagement et la privatisation larvée des missions de ces derniers, prônée par ce gouvernement de « mert ».

Je mettrai tout en œuvre avec les différents secteurs qui composent l'IRB pour maintenir une unité d'actions malgré les diversités d'approches qui découlent de leurs particularités. Chaque secteur a ses soucis et demandes spécifiques et l'impartialité sera de mise. Les meilleures décisions devront être prises pour chacun, mais il sera aussi nécessaire d'agir dans l'intérêt général.

Nous devons également veiller à trouver de nouveaux moyens inventifs en phase notamment avec les réseaux sociaux, réapprendre à nous organiser pour être plus efficaces et amplifier les actions, nous adapter aux conditions que rencontrent actuellement nos affilié(e)s (pression au travail, insécurité sociale...).

Il faudra construire de nouveaux rapports avec les travailleurs privés d'emplois stables pour constituer une « force de frappe » avec laquelle les patrons devront compter.

Discrediter les mobilisations populaires deviendra, si ces conditions sont réunies, plus difficile pour les politiciens.

Pour terminer, j'emprunterai et adapterai l'exhortation bien connue de Danton :

« De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace... et nous rétablirons notre force syndicale ! »



Rudy Janssens
Secrétaire général
de la CGSP-Bruxelles

www.cgsp-acod-bru.be



Horaires Interrégionale de Bruxelles (rue du Congrès)

À partir du 16 août 2016, l'accueil sera ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h.

L'après-midi, les permanences sectorielles seront accessibles sur rendez-vous.

Veuillez prendre contact préalablement avec votre secteur.

ALR	02 226 13 30	Para-Bru	02 226 13 69
Cheminots	02 226 13 80	Poste	02 226 13 42
Spoor	02 226 13 66	Télécom	02 226 13 81
Enseignement	02 226 13 37	Culture	02 226 13 81
Gazelco	02 226 13 32	TBM	02 226 13 19
AMiO	02 226 13 46	Onderwijs	02 226 13 35

Le 7 octobre 2016
Tous à Wavre



Congrès statutaire de la CGSP-Bruxelles - Résistance offensive !

Ainsi que le prévoient ses statuts, la CGSP-Bruxelles tient son congrès tous les quatre ans. En cohérence avec la structure de notre Centrale, ce dernier prend place après les congrès des secteurs et avant celui de la CGSP fédérale. Ce quatrième congrès statutaire s'est déroulé au Résidence Palace les 8 et 9 juin 2016.

Il s'agissait d'un moment important dans l'évolution de l'Interrégionale car c'est à cette occasion que le bilan des quatre années précédentes est tiré et que les orientations politiques des quatre années à venir sont esquissées. De plus, le congrès a élu les nouveaux secrétaires généraux et président ainsi que les membres du Bureau et vérificateurs aux comptes.

Après l'introduction par le président sortant, Jean-Pierre Van Autrève, le secrétaire général Jean-Pierre Knaepenbergh a présenté le rapport moral pour la période 2012-2016, approuvé ensuite par le congrès. Puis, le vérificateur aux comptes de l'IRB, Pascal Quensier, a présenté le rapport financier également approuvé par le Congrès.

Élections

Le camarade Rudy Janssens, ex-secrétaire fédéral du secteur ALR, a été élu au poste de secrétaire général de la CGSP Bruxelles. Il succède ainsi à Jean-Pierre Knaepenbergh, issu du même secteur, qui a rempli cette fonction depuis la création de l'interrégionale bruxelloise en 2005. Le congrès a élu le camarade Dario Coppens, secrétaire régional du secteur TBM, à la fonction de président. Il remplace Jean-Pierre Van Autrève qui prend sa retraite.

Interventions politiques

Les représentants des différentes Commissions, « Femmes », « Pensionnés » et « Jeunes » ont pris la parole pour rendre compte de leur activité pendant la période statutaire précédente et présenter leurs réflexions et projets.

Ce fut ensuite au tour des invités de délivrer leur message. Rudi Vervoort, ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale nous a entretenus

des enjeux politiques bruxellois, tandis que Fadila Laanan, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale et ex-ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles réaffirmait son engagement pour les services publics.

Jef Baeck, président de la fédération des mutualités socialistes du Brabant, a pour sa part rappelé la responsabilité écrasante de la sphère financière dans la crise sociale et son obstination à déconstruire la sécurité sociale avec la complicité du gouvernement de droite.

Enfin, ce sont nos camarades syndicalistes CGSP et FGTB qui ont livré leur vision politique et mis l'accent sur les enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés et sur les stratégies que nous devons mettre en œuvre pour rencontrer nos missions dans un contexte particulièrement hostile.

Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles a dénoncé ceux qui décrivent la redistribution des richesses comme une activité criminelle de l'État et ont inventé le concept magique d'optimisation fiscale, les opposant à ceux qui connaissent le sens de l'impôt et savent qu'il est le prix à payer pour une société civilisée. L'impôt n'est pas la confrontation entre les intérêts de l'État et ceux du citoyen, au contraire. D'où notre revendication d'une profonde réforme de la fiscalité pour qu'elle devienne juste !

Le président de la CGSP, Michel Meyer a rappelé l'aberration qui consiste à traiter les services publics comme une simple variable d'ajustement budgétaire avec pour résultat une déconstruction systématique de ceux-ci, à l'œuvre depuis plus de 25 ans. L'antisindicalisme ambiant est largement alimenté par les médias qui mettent l'accent sur les inconvénients plutôt que d'expliquer les causes et motivations de nos actions. Il a insisté sur la nécessité de rester unis et sur notre devoir d'indépendance politique.

Quant à Chris Reniers, présidente de la branche flamande de la CGSP, elle a relevé les changements dans les

réalités du travail et les effets néfastes des politiques gouvernementales sur la flexibilité ainsi que sur le montant et l'âge d'accès à la pension.

Motion d'actualité

En conséquence de ces constats et analyses, le congrès a adopté une motion d'actualité représentative de notre résistance offensive. Elle nous laisse les coudées franches pour poursuivre notre lutte contre le gouvernement fédéral de malheur.

Les perspectives d'avenir en chantier

Les instances de la CGSP-Bruxelles ayant connu une recomposition majeure, il est logique que ce soit la nouvelle équipe qui élabore les perspectives d'avenir en accord avec ses orientations et sensibilités sectorielles. Cette construction prospective se poursuivra lors d'un séminaire de trois jours organisé début octobre. Les représentants des différents secteurs y développeront des thématiques déclinées en fonction des différents niveaux de pouvoir auxquels nous sommes confrontés en tant que Bruxellois. À suivre donc...

Pour être complet

Parmi les évolutions notables, épinglons encore le travail considérable et efficace de notre service juridique qui a présenté son mode de fonctionnement et ses résultats (voir *Tribune* - juin 2016, p. 9) Au rayon des chantiers en cours, le futur site Web de la CGSP-Bruxelles a été dévoilé. Mieux structuré, il offrira toutes les fonctionnalités qui en feront un site attractif et vivant, témoin de notre investissement dans une communication authentique et en phase avec son temps. Enfin, notre congrès statutaire était aussi l'occasion de distinguer les camarades militants de longue date en leur décernant l'insigne d'honneur de bronze, argent ou or, fonction du nombre d'années d'implication dans le travail syndical.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

Le TTIP vacille, mais prenons garde au CETA !

Le CETA (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat transpacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont un point commun : ils sabotent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA bientôt approuvé ?

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, devrait être approuvé et signé par le Conseil européen le 27 octobre 2016. Il fera ensuite l'objet d'une ratification par le Parlement européen en fin d'année, et ensuite par chacun des États membres de l'UE. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ». Si le CETA venait à entrer en vigueur, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de notre vie à cause d'une course sans fin au moins-disant social, environnemental et fiscal.

Les services publics seraient particulièrement touchés, notamment les services fondamentaux et de proximité dépendant des Pouvoirs locaux et régionaux.¹

Le TTIP se meurt ...

Fin août 2016, le Ministre allemand de l'économie, Sigmar Gabriel, a annoncé « l'échec des négociations du TTIP ». Quelques jours après, le ministre français des Affaires extérieures demandait également la fin des négociations du Traité transatlantique.

Ces déclarations ont aussitôt suscité une vague d'espoir et de joie parmi les très nombreux opposants à ce Traité de libre-échange, qui comptent déjà à leur actif des centaines de mobilisations citoyennes, des plateformes européennes, des pétitions - dont une initiative citoyenne européenne (ICE) ayant rassemblé plus de 3,4 millions de signatures.

... Mais le CETA demeure !

Mais s'il est certain que cette faille dans la machine TTIP est réjouissante, ne baissons pas pour autant la garde ! En effet, pendant ce temps, le CETA est toujours en route vers son processus de ratification, et sa machine semble plutôt bien huilée. Or, si le CETA passe, c'est exactement comme si le TTIP passait également !

Les risques qu'il comporte en matière de libéralisation et privatisation des services publics, d'atteintes aux droits fondamentaux et à la démocratie, y sont autant présents que dans le TTIP. Le CETA prévoit que toute entreprise ayant une filiale au Canada pourra utiliser les termes de l'accord pour faire valoir ses intérêts. Or, la plupart des entreprises multinationales disposent - ou disposeront aisément - de filiales canadiennes...

Par exemple, le CETA autorise l'introduction des fameux tribunaux privés au service des multinationales (dont 47 000 entreprises états-uniennes pourront ainsi déjà bénéficier via leurs filiales), destinés à contester les réglementations publiques qu'ils jugeraient non propices à leurs intérêts financiers.

Les communiqués annonçant la suspension des négociations du TTIP sont donc à considérer avec un maximum de vigilance. D'une part, ils n'appellent qu'à une suspension des négociations (de nombreux États européens souhaitent la poursuite de ces négociations). Et d'autre part, face à la pression citoyenne qui monte contre le CETA, cet effet d'annonce pourrait ne constituer qu'un écran de fumée pour faire approuver le CETA plus facilement.

Plus que jamais, il est urgent de bloquer ce « cheval de Troie » qu'est le CETA !

Après la manifestation du 20 septembre à Bruxelles, ne baissons pas la garde et restons actifs pour bloquer coûte que coûte ces traités qui menacent nos droits, nos emplois, nos services publics, notre santé, notre planète et notre démocratie.



Une large plateforme belge s'est constituée regroupant les principaux syndicats du pays, mais aussi les mutuelles, les associations de défense des consommateurs et les coupes d'ONG : www.stopttip.be

Il est possible d'interpeller directement les députés européens siégeant au Parlement via l'initiative CETA check :

<https://cetacheck.stop-ttip.org/fr/>
Plus de 70 500 questions ont déjà été envoyées, ayant reçu un millier de réponses de parlementaires.

Les 19 et 20 octobre, à l'initiative de députés européens opposés au CETA, se tiendra à Bruxelles le Sommet citoyen européen sur le CETA : informations sur : <http://www.greens-efa.eu>

Enfin, continuons d'interpeller nos représentants politiques locaux afin qu'ils prennent position contre le CETA et rejoignent le large mouvement des villes, communes, provinces et régions qui, tant en Europe qu'au Canada, se déclarent officiellement « zones hors TTIP-CETA-TISA ».

Une plateforme européenne a également été créée en ce sens : <http://www.ttip-free-zones.eu/>

1. Cf. notre article de juin 2016 et les explications détaillées du contenu de l'accord CETA dans nos articles sur : www.cgspwallonne.be

L'AUSTÉRITÉ est un choix politique

La décision de l'UE contre Apple en matière de fiscalité démontre bien que l'austérité est un choix politique, selon Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'ISP

La condamnation d'Apple par l'UE, annoncée le 30 août dernier, illustre dans quelle mesure la Commission européenne (CE) reconnaît finalement que l'austérité relève d'un choix politique, et non économique. C'est le message qui ressort de cette décision frappante afin de sanctionner les grandes multinationales telles qu'Amazon ou McDonald's (qui font également l'objet d'une enquête).

« Cette condamnation montre bien que les gouvernements auraient en effet accès aux fonds qui permettraient de financer les services publics tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau, s'ils avaient un tant soit peu de volonté politique », affirme Rosa Pavanelli, qui note également que le montant qu'Apple est sommé de payer équivaut au budget de la santé d'une année pour l'Irlande.

Apple prétend s'être conformé à la loi, mais le fait est que la législation a été adaptée afin de convenir à Apple.

Un crime international

« C'est la pire forme de corruption. Elle devrait être considérée comme un crime international. Mes pensées vont en premier lieu aux travailleuses irlandais(e)s, ainsi qu'à leurs familles, qui pâtissent des mesures d'austérité imposées par le gouvernement irlandais afin de sortir le pays de la crise financière. Si le gouvernement est politiquement responsable, cette souffrance relève de la responsabilité sociale et morale d'Apple », a ajouté la Secrétaire générale de l'ISP.

Le fait que les décideurs politiques aient modifié la loi afin de laisser autant d'argent s'échapper des caisses de l'État, alors que les citoyen(ne)s ordinaires doivent payer toujours plus de taxes à la consommation, d'impôts, et accepter

des coupes dans les services publics – pendant que les plus grandes entreprises de la planète éludent des milliards avec la complicité des élus politiques – est un véritable scandale.



« Il est incroyable qu'une société, qui paie un pourcentage aussi infime que 0,005 % d'impôt, soit contrariée de devoir en payer plus. Cela montre le caractère hautement injuste de la fiscalité internationale, lorsque ces pratiques sont défendues par les décideurs politiques nationaux ».

L'évasion fiscale d'Apple met en lumière la façon dont les pays se livrent concurrence et entraînent un dangereux nivellement par le bas. L'Irlande dispose déjà d'un très faible taux d'imposition sur les sociétés de 12,5 %, mais a conclu des accords illégaux avec Google qui font plonger ce taux bien plus bas.

Répondant aux déclarations du PDG d'Apple, Tim Cook, prétendant que forcer Apple à s'acquitter de sa juste part de l'impôt reviendrait à mettre à mal l'investissement et l'emploi, Mme Pavanelli rappelle que si les sociétés telles qu'Apple payaient davantage d'impôts, des emplois pourraient être créés dans les secteurs qui manquent

de fonds, tels que la santé, l'éducation et l'accès à l'eau.

Selon certains analystes, Apple disposerait de 216 milliards de dollars US de réserve de trésorerie – cet argent ne crée pas d'emplois – cependant, payer ces 13 milliards € permettrait de créer des milliers d'emplois décents susceptibles d'aider de vraies personnes.

McDonald's aussi

L'UE et les autres gouvernements n'ont seulement pris la mesure de ces questions fiscales qu'au cours de ces dernières années, grâce au travail politique acharné des syndicats tels que l'ISP et ses nombreux partenaires. Une coalition de syndicats, dont l'EFFAT, l'ISP, la SEIU et la FSESP, poursuit McDonald's pour ses pratiques fiscales agressives et l'an dernier, la Commission européenne a accepté d'ouvrir une enquête. Le cas Apple montre que la CE va prendre l'enquête sur McDonald's très au sérieux.

« Notre mission, c'est de faire pression au niveau politique afin d'exhorter les responsables politiques à enquêter sur ces entreprises ultrapuissantes. Au vu de la montée des inégalités et des coupes dans les services publics, la fiscalité constitue une question essentielle pour tous les travailleurs/leuses. Mais nous ne pourrions gagner que si nous osons nous engager dans la bataille. La privatisation des services publics ne souffre d'aucune excuse si les gouvernements ne collectent pas l'impôt sur les sociétés et défendent un ensemble de règles fiscales internationales qui favorisent des pratiques fiscales agressives », a conclu Mme Pavanelli.

Article mis en ligne sur le site de l'ISP le 2 septembre 2016

Parmi les raisons de la manifestation interprofessionnelle du 29 septembre dernier, il faut insister sur le fait que le gouvernement Michel creuse les inégalités hommes/femmes : fin de la semaine de 38 heures, interruption de carrière de plus en plus impossible, chasse aux chômeurs, pension à 67 ans, démantèlement des services publics, soins de santé inaccessibles et coûteux...

La FGTB exige la fin de cette politique défavorable aux femmes.

LES FEMMES EN LIGNE DE MIRE DEPUIS 2 ANS ! LE GOUVERNEMENT MICHEL CREUSE LES INÉGALITÉS H/F



1 LA FIN DE LA SEMAINE DE 38-HEURES

Travailler plus, plus longtemps et de façon plus flexible quand l'employeur le souhaite, rend impossible l'équilibre vie privée – vie professionnelle.

Alors que les femmes gagnent déjà moins que les hommes et travaillent plus souvent (involontairement) à temps partiel.

La protection permettant aux femmes enceintes de ne pas effectuer un travail de nuit est reportée à 22h (au lieu de 20h).



2 L'INTERRUPTION DE CARRIÈRE DE PLUS EN PLUS IMPOSSIBLE

Les allocations et les périodes d'assimilation des crédits-temps sans motifs sont supprimées.

L'âge pour bénéficier des emplois de fin de carrière, qui permettent de mieux travailler plus longtemps, est porté à 60 ans (55 ans auparavant).



5 LE DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES PUBLICS

Les mesures d'austérité dans les services publics accentuent le manque de structures d'accueil accessibles et de qualité pour les enfants et les membres de la famille malades et âgés. Les femmes paient le prix fort, car ce sont elles qui assument en premier lieu les tâches de soins.

Ces économies répétées au niveau des services publics entraînent une augmentation des inégalités au sein de la société.



3 LA CHASSE AUX CHÔMEURS

Les allocations pour les chômeurs diminuent plus rapidement et les jeunes ont moins vite droit à une allocation.

L'allocation de garantie de revenus (AGR) pour les temps partiels a été réduite et sera encore diminuée de moitié après 2 ans. Les travailleurs à temps partiel sont soumis au contrôle de la disponibilité des chômeurs.

Les critères des emplois convenables sont durcis : un emploi avec un temps de déplacement jusqu'à 3 h par jour à 60 km du domicile est considéré comme convenable.

Le contrôle de la disponibilité des chômeurs est porté à 65 ans.



6 LES SOINS DE SANTÉ INACCESSIBLES ET CÔTEUX

Nous vivons plus longtemps, mais pas forcément en bonne santé. C'est certainement vrai pour les femmes.

Pourtant, les malades de longue durée doivent reprendre plus vite le travail, sous peine de sanctions.

Les jeunes mères doivent rentrer plus rapidement chez elles après leur accouchement, sans plus de soins à domicile prévus.

Les coûts des visites chez le gynécologue et les frais occasionnés par les déplacements pour des traitements spécifiques ne cessent d'augmenter.



4 LA PENSION À 67 ANS

Le montant de la pension minimum est calculé sur une base de 45 années de carrière. Alors que la carrière moyenne des femmes est de 36 ans.

La pension anticipée n'est accessible qu'à 63 ans avec 42 années de carrière, ce qui la rend impossible pour les femmes.

Les carrières des femmes sont composées pour moitié de périodes assimilées (périodes d'inactivité prises en compte pour le calcul de la pension). Mais le gouvernement Michel souhaite les supprimer.

Il souhaite également diminuer drastiquement la pension minimum des travailleurs à temps partiel.

STOP À LA POLITIQUE DE DÉMANTÈLEMENT DÉFAVORABLE AUX FEMMES

Il faut

- une autre politique, une meilleure politique, une politique juste et équilibrée
- tenir compte de la situation des femmes sur le marché du travail
- plus de pouvoir d'achat, plus d'emplois de qualité pour tous, et une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle
- redistribuer le travail via une réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauches compensatoires
- une fiscalité juste, un renforcement des services publics et de la sécurité sociale et une pension convenable pour tous.

FGTB



syndicatFGTB



@syndicatFGTB

Ensemble, on est plus forts

WWW.FGTB.BE

REJOIGNEZ-NOUS À LA MANIFESTATION DU 29 SEPTEMBRE À BRUXELLES !

Les services publics, notre bien commun, notre richesse

Déclaration des mouvements sociaux sur la marchandisation et l'accès aux services publics et la lutte contre l'austérité

Les services publics et ses agent-e-s sont au cœur d'enjeux d'intérêt général considérables. Les attaques orchestrées par les gouvernements au service de la finance et portées au service public n'ont pour but que de réduire l'intervention publique et la mettre au service des intérêts du capital. La marchandisation des services publics a pour conséquences de remettre en cause certains grands principes du service public :

- sa neutralité, son indépendance et sa transparence ;
- sa finalité au service des populations ;
- son financement solidaire ;
- son contrôle démocratique ;
- son accessibilité et son universalité ;
- sa qualité et son efficacité.

Elle y dégrade également fortement l'emploi et les conditions de travail des agent-e-s.

La fonction publique, par le contrôle citoyen, est l'outil démocratique de réponse aux besoins fondamentaux et au bien-être des populations, qui doit impérativement être préservé de toute logique marchande.

La maîtrise publique doit garantir l'égalité d'accès à tous les services publics. Pour répondre à l'intérêt général, celle-ci doit être entièrement assurée notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la protection sociale tout au long de la vie, de l'eau, de l'environnement, du logement, de l'énergie, des médias, des services postaux, de la recherche, de la justice et de la fonction publique.

Le capital et les multinationales cherchent à s'accaparer les activités des services publics pour élargir leurs profits notamment à la faveur des traités internationaux et des dispositions fiscales qui leur sont favorables.

La finance, avec la complicité des gouvernements, a imposé aux peuples des mesures d'austérité qui aggravent les inégalités et précarisent une part toujours plus croissante de la population.

Axes d'action retenus

Les organisations s'engagent à médier et promouvoir largement la présente déclaration.

D'une part, il est essentiel de redonner au sein des opinions publiques une conscience de l'importance des services publics, de leur apport en termes de bien-être collectif, et à partir de là, la volonté de les défendre.

D'autre part, il faut imposer une justice sociale qui passe inévitablement par une justice fiscale.

Propositions d'actions concrètes

Il convient d'amplifier la lutte contre les traités bilatéraux et multilatéraux de libéralisation du commerce et des investissements. Les négociations en cours constituent une opportunité importante de coaliser les forces.

Dans ce sens, les participant-e-s appellent à s'inscrire dans les actions coordonnées prévues par les autres convergences ayant un lien avec les traités (enseignement, santé, extractivisme, environnement, etc.), notamment par des journées d'action dans chacun de nos pays.

Ils soutiennent les initiatives sectorielles telles que la lutte contre la commercialisation en santé, dans l'enseignement, la culture, les médias, l'eau, le transport, le service postal, etc.

De même, les participant-e-s appellent chaque organisation :

- à échanger pour coordonner les mots d'ordre, les outils et les actions pour

la restructuration ou l'annulation des dettes publiques ;

- à s'inscrire dans toutes les formes de lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

Pour ce faire, les participant-e-s s'engagent à développer, partager, coordonner et amplifier des campagnes de sensibilisation tenant compte des spécificités de chaque pays.

En vue d'une mobilisation coordonnée entre le local et le global, le sectoriel et le général, nous appelons à :

- partir des préoccupations sectorielles/locales spécifiques, les plus susceptibles d'amener à la mobilisation et à l'action ;
- viser ensuite à une prise de conscience des mécanismes globalement en œuvre en matière de commercialisation des services publics.

Les participants appellent les mouvements sociaux en lien avec les citoyennes et citoyens à des actions internationales pour la défense de leurs services publics, notamment :

- à la mi-septembre par des mobilisations contre le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et l'Accord économique et commercial global (AECG) dans les pays européens et contre les accords commerciaux le 4 novembre dans les Amériques ;
- en avril 2017 pour la journée mondiale pour la justice fiscale ;
- le 7 avril (journée mondiale de la santé) en développant une journée d'action contre la commercialisation de la santé ;
- et le 23 juin (journée mondiale des services publics).

Montréal, le 13 août 2016.

Source : Mouvements sociaux sur la marchandisation et l'accès aux services publics et la lutte contre l'austérité



Échanges sur la remunicipalisation des services publics

Cet atelier avait pour objet la mise en lumière des initiatives de remunicipalisation ou de « déprivatisation » des services publics, principalement dans les secteurs liés à l'eau, l'énergie, le traitement des déchets et les services sociaux.

Il a également permis de découvrir la carte interactive en ligne des projets de remunicipalisation de l'eau à travers le monde : <http://www.remunicipalisation.org/>

L'on a constaté ces dernières années que des centaines de villes et municipalités, et non des moindres (ex. Paris, Jakarta, Buenos Aires...) ont décidé de replacer dans le giron public la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Ces initiatives se sont révélées fructueuses pour la très grande majorité d'entre elles et continuent d'inspirer d'autres pouvoirs locaux à en faire autant. En France, par exemple, quelque 63 communes ont décidé de remunicipaliser l'eau suite au succès de l'expérience parisienne.

Cependant, elles restent souvent inconnues du grand public. L'un des objectifs de cette rencontre était donc de faire connaître ces initiatives et d'étendre leur visibilité, de même que de fournir un argumentaire permettant de renforcer la promotion des services publics et des partenariats public-public (PPuP). Des expériences de partenariats entre municipalités et coopératives ont également été renseignées comme pouvant être particulièrement fructueuses.

En lien avec la lutte contre le TTIP

Il est important également de faire le lien entre cette vague de remunicipalisations et la lutte contre les accords de libre-échange tels que le TTIP, le CETA et le TISA.

Les municipalités qui se réapproprient les services publics de base sont également les premières à se déclarer opposées à ces accords commerciaux, dont les impacts sur les pouvoirs locaux seraient extrêmement lourds de conséquences.

À l'heure actuelle, dans le monde, 80 % de l'eau est toujours sous giron public, considérée comme un bien commun ne pouvant constituer une source de profit.

Plusieurs types de pression existent néanmoins sur ces services publics non lucratifs, une pression principalement d'ordre financier.

Ainsi, de nombreuses municipalités n'ont pas accès au crédit, et dépendent de taxes communales peu élevées, sans accès aux impôts les plus importants tels que la TVA, les accises, etc. Or, en Europe, le Traité de Maastricht et plus récemment, les dispositions mises en œuvre dans le cadre du semestre européen, imposent un ratio d'emprunt ne pouvant dépasser un certain pourcentage du budget global, ce qui limite fortement les capacités financières des pouvoirs locaux.



Dans les pays du Sud (et dans certains pays européens depuis la crise financière de 2008), les conditionnalités imposées par le FMI et la Banque mondiale ont le même effet, allant jusqu'à imposer implicitement la privatisation des services publics.

Pour un accès universel

Ces pressions sont à prendre en compte lorsque l'on argue en faveur de la remunicipalisation : il faut les contrer avec les exemples de remunicipalisations réussies, et surtout cesser de penser en termes de rentabilité financière et de rémunération d'actionnaires : il s'agit d'un projet de société basé sur le long terme et sur la satisfaction de besoins humains fondamentaux dont l'accès doit être universel.

La remunicipalisation est souvent plus aisée lorsqu'elle s'applique à la fourniture du service ; cependant celle-ci peut constituer un tremplin vers celle des services techniques et de l'infrastructure.

La leçon la plus importante que nous retiendrons de cette rencontre est l'urgence du partage d'informations et d'expertise, et d'union dans ce combat pour la remunicipalisation des services publics, autrement dit pour la dignité et la solidarité.